



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E98613

VALABLE JUSQU'AU 22/01/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/10/2013

Forme juridique : SAS

Capital : 4 050

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CLERMONT FERRAND 797833787

Siret : 797 833 787 00022

Code NACE : 4329B

Numéro caisse de congés payés : 83 07859

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 031 0008663

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 031 0008663

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : OPTIMISATION HABITAT ENERGIE

8 RUE DU MIDI
63670 ORCET

Téléphone : 04 73 39 04 97

Portable : 06 18 11 09 17

Site Internet : www.o-habitat-energie.fr

E-mail : axibat63@gmail.com

Responsabilité légale :

FORCE REMI PRÉSIDENT / PUBERT CHRISTOPHE DIRECTEUR GÉNÉRAL /
RENAULDON ETIENNE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5911 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante) | 23/01/2021 |
| 5912 | Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée) | 23/01/2021 |
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Couvreur) | 19/11/2020 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres de toit | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Panneaux solaires photovoltaïques | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.